

**Modalités d'inscription aux « Activités sportives »**

**Séances d'essai possibles :**

Pour l'ensemble des futurs adhérents, il est possible d'effectuer deux séances d'essai, sous réserve de la remise de la fiche d'inscription, dûment complétée et du règlement (chèque libellé à l'ordre de «centre animation de Buxerolles»)

Votre inscription sera prise en compte par ordre chronologique d'arrivée de votre dossier d'inscription et selon les places disponibles, la capacité d'accueil des salles étant limitée.

Si à l'issue de ces deux séances d'essai :

1. l'activité ne répond pas à vos attentes, le règlement vous sera restitué.
2. l'activité répond à vos attentes, il vous faudra confirmer votre participation définitive par mail et fournir, au plus tard dans les 15 jours suivant la période d'essai un certificat médical autorisant la pratique de l'activité choisie, daté de moins de trois mois à compter du premier cours.

*(Article n°7 du règlement intérieur du centre d'animation adopté par l'A.G. du 31/01/2017)*

Tout certificat médical non fourni suspendra la participation à l'activité.

**Tarif saison 2024-2025**

**Adhésion annuelle obligatoire = 15€  
à laquelle s'ajoute la cotisation ci-dessous**

- 🕒 1 heure de cours par semaine = 92€ Buxerollois - 107€ Hors commune
- 🕒 2 heures de cours par semaine = 184€ Buxerollois - 214€ Hors commune

Vous avez la possibilité de régler en deux chèques **remis à l'inscription** selon les modalités suivantes :

- ☞ 1er chèque comprenant l'adhésion de 15€ et la moitié de la cotisation (encaissé en octobre 2024)
- ☞ 2ème chèque correspondant au solde de la cotisation (encaissé en janvier 2025)

*(Toute demande d'attestation de paiement doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour son renvoi)*

**Les documents devront être adressés par courrier ou déposés :**

**Chez Madame Françoise QUINTARD**

**au 25 avenue du Pas de Saint Jacques à Buxerolles.**

**Reprise des activités le lundi 9 septembre 2024.**